



**Madame Nadia RAMASSAMY**

Députée de La Réunion  
Assemblée nationale  
126 rue de l'Université  
75007 Paris

**Madame Frédérique VIDAL**

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation  
1, Rue Descartes  
75005 Paris

*Saint-Denis, le 12 avril 2021*

Madame la ministre,

À l'approche des mois de juillet et d'août, de nombreuses interrogations émergent quant aux déplacements qu'il sera possible d'effectuer entre les territoires ultramarins et l'Hexagone. En effet, de nombreux parents s'inquiètent pour leurs enfants, aujourd'hui lycéens et demain étudiants.

Parmi eux, nombreux sont ceux qui iront étudier dans l'Hexagone. Leurs parents seront donc amenés à les accompagner au cours de ces deux mois, afin de les aider dans leur recherche de logement et tout au long de leur installation.

Or, l'attestation dérogatoire de déplacement entre l'Hexagone et les territoires ultramarins ne contient à ce jour aucune disposition permettant aux ascendants des futurs étudiants de les accompagner. Cette situation crée, pour beaucoup de familles, un nombre croissant d'incertitudes.

Afin de balayer ces doutes et de rassurer ces dernières, il convient d'inclure ce motif à l'attestation dérogatoire de déplacement, et d'en informer la police aux frontières des aéroports français.

Je vous demande donc, Madame la ministre, de bien vouloir inclure aux motifs impérieux de déplacement dérogatoire entre l'Hexagone et les territoires ultramarins l'accompagnement par les ascendants ou tuteurs légaux des étudiants ou futurs étudiants, dans le but de faciliter leur installation dans l'Hexagone.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame la ministre, à l'assurance de ma haute considération.

**Nadia RAMASSAMY**